



Une reprise de la croissance en Corse

Après une fin d'année 2017 en demi-teinte, la région Corse repart sur les chapeaux de roue avec une forte augmentation de ses effectifs privés, à un taux largement supérieur à celui de la moyenne nationale.

Le secteur de l'hébergement et la restauration regagne des postes mais reste encore très impacté par les impayés et demandes de délais.

La forte croissance des déclarations d'embauche de ce trimestre concerne essentiellement le département de Haute-Corse et vient compenser la baisse importante de l'emploi intérimaire.

CHIFFRES CLÉS

+2,0%

Evolution trimestrielle de l'emploi

+2,4 %

Evolution des déclarations d'embauche en CDI

Une hausse significative des effectifs du secteur privé

Après deux trimestres de baisse des effectifs privés, la Corse voit ses emplois augmenter de 2 % ce premier trimestre 2018, avec une tendance annuelle encore plus favorable (+2,5 %). Cette croissance est bien largement supérieure à celle du national (+0,2 %).

Au niveau départemental cette embellie est plus marquée pour la Corse-du-Sud avec une croissance de ses effectifs de 2,6 %, ce qui lui permet de gagner plus de 1 060 postes supplémentaires (cf. carto).

La masse salariale continue de progresser (+0,8 %) à un taux légèrement supérieur à celui du national. Cependant cette progression n'est pas assez importante face à l'augmentation des effectifs de ce trimestre ce qui entraîne une stagnation du salaire moyen par tête. L'écart en montant avec la moyenne nationale est de l'ordre de 426 euros.

Evolution de l'emploi et de la masse salariale

Tableau 1

	niveau 2018 T1	évolution trimestrielle en %					évolution annuelle en % 2018 T1 / 2017 T1
		2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	
Région							
Emploi (en milliers)	81	1,3	1,3	-0,5	-0,3	2,0	2,5
Masse salariale (en M€)	524	1,4	2,1	1,0	0,7	0,9	4,8
SMPT	2 174	0,9	0,8	0,6	1,3	0,0	2,7
France							
Emploi (en milliers)	18 355	0,6	0,5	0,3	0,6	0,2	1,7
Masse salariale (en M€)	142 806	1,3	0,8	0,8	1,0	0,8	3,4
SMPT	2 599	0,8	0,4	0,4	0,5	0,4	1,7

SMPT = salaire moyen par tête

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Evolution de l'emploi et de la masse salariale par département

Tableau 2

	2A		2B	
	niveau 2018 T1	GT en %	niveau 2018 T1	GT en %
Emploi (en milliers)	42	2,6	39	1,4
Masse salariale (en M€)	274	1,4	249	0,5
SMPT	2 220	0,2	2 122	-0,1

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

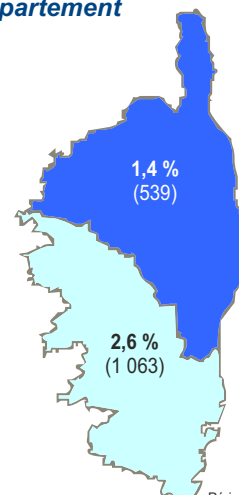
AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale connaissent des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source des effectifs intérimaires ainsi que la méthodologie de désaisonnalisations des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares (données hors intérim).

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique Acooss Stat / n°241 - annexe information méthodologique.

Evolution trimestrielle de l'emploi par département



Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

L'emploi par secteur d'activité

L'hébergement et la restauration regagnent des effectifs

Au niveau régional, seul le secteur de l'intérim perd des effectifs ce trimestre. Les autres secteurs sont en progression avec quelques nuances par département.

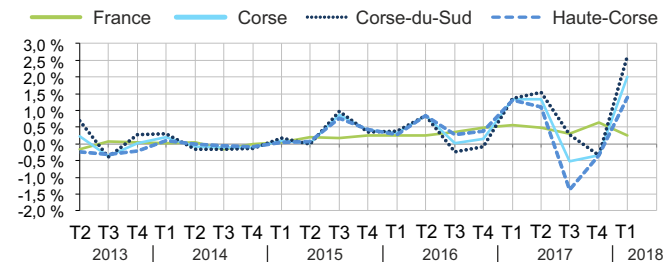
Le secteur de l'hébergement et la restauration (HCR) progresse de plus de 9 % après deux trimestres de recul. Cette évolution positive se retrouve dans les deux départements, mais plus marquée pour la Haute-Corse (+10,6 %).

En Corse-du-Sud, tous les secteurs (hors intérim) gagnent des emplois, la meilleure progression étant pour le secteur HCR (presque 9 %).

En Haute-Corse, les secteurs autres activités de services et industrie perdent des postes ce trimestre.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés

Graphique 1



Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Emploi régional par secteur d'activité

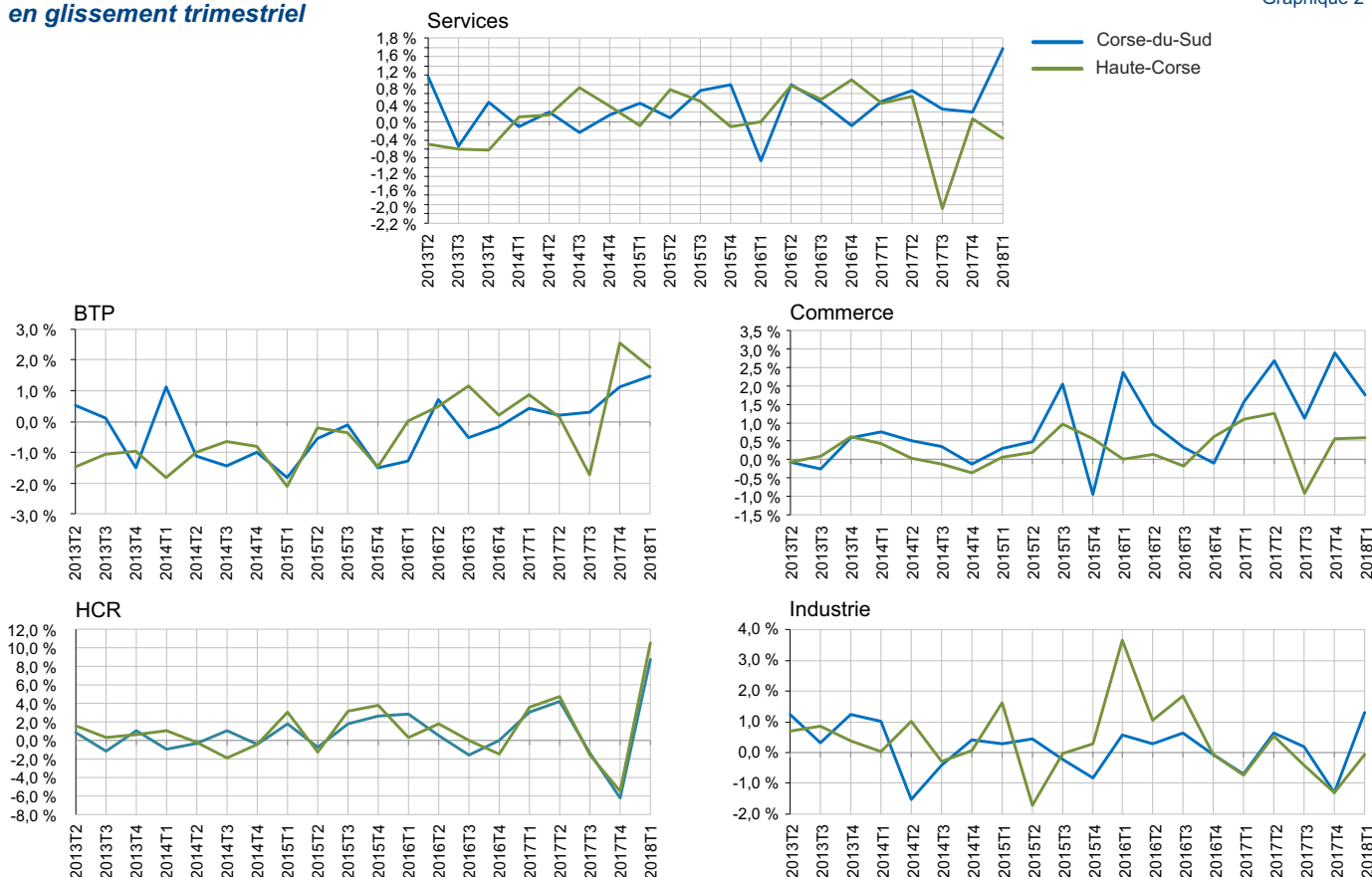
Tableau 3

	Effectifs 2018T1	Evolution trim en %	Effectifs 2A 2018T1	Evolution trim 2A en %	Effectifs 2B 2018T1	Evolution trim 2B en %
Autres services	33 616	0,4	16 883	1,3	16 733	-0,6
Commerce	17 756	1,2	8 804	1,8	8 951	0,6
Hôtel, Café et Restauration	12 099	9,5	6 941	8,8	5 158	10,6
Construction	10 885	1,6	5 585	1,5	5 300	1,7
Industrie	6 330	0,6	3 287	1,3	3 043	-0,1
Intérim	452	-13,4	226	-13,4	226	-13,4
Total	81 137	2,0	41 726	2,6	39 411	1,4

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Evolution de l'emploi salarié par grands secteurs en glissement trimestriel

Graphique 2



Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Evolutions atypiques par secteur d'activité

Tableau 4 - 1

Secteurs les plus dynamiques	Effectifs	Evolution
Hôtel, Café et Restauration	12 099	9,5 %
Commerce ; réparation d'autos et motos	17 756	1,2 %
Construction	10 885	1,6 %

Tableau 4 - 2

Secteurs les plus en difficulté	Effectifs	Evolution
Administrations publiques, défense, enseign, santé humaine et action sociale	9 759	-0,3 %
Autres produits industriels	1 616	-1,2 %
Activités financières et d'assurance	2 126	-0,9 %

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Les déclarations d'embauche

Les CDI toujours en progression

Hors contrat d'intérim, les déclarations d'embauche tous contrats confondus progressent de 4,1 % par rapport au dernier trimestre 2017.

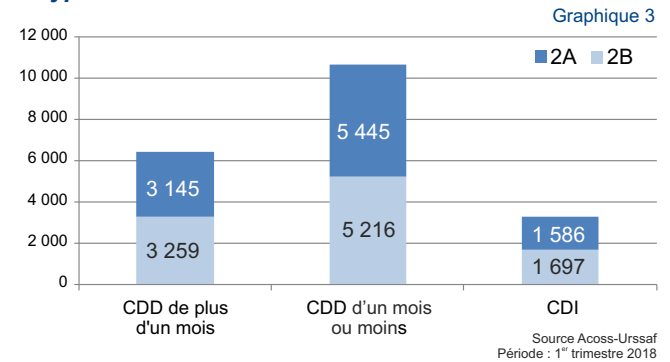
Les embauches en CDI continuent leur évolution (+2,4 %). Les embauches en CDD semblent profiter du recul de 7 % des contrats d'intérim. En effet, la meilleure progression des embauches est pour les contrats en CDD longue durée (+6 %), qui représentent plus de 53 % des embauches (cf. tableau n°5).

Au niveau départemental la progression trimestrielle des déclarations d'embauche est de plus de 9 % pour la Haute-Corse alors que sur le territoire de Corse-du-Sud elle stagne.

Les embauches dans le secteur du commerce et de la construction reculent ce trimestre dans le département de Corse-du-Sud (cf. tableau n°6) alors que dans le département de Haute-Corse, tous les secteurs progressent.

Les entreprises de plus de 50 salariés sont les plus dynamiques ce trimestre avec une augmentation de 51 % de leurs déclarations d'embauche.

Déclarations d'embauche par département et type de contrat



Déclarations d'embauche par type de contrat (hors intérim)

Tableau 5

Type de contrat	Nombre de déclarations	Poids en %	Evolution trimestrielle en %
CDD d'un mois ou moins	5 778	30,5	1,9
CDD de plus d'un mois	10 144	53,6	6,0
CDI	3 018	15,9	2,4
Total	18 940	100	4,1

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Déclarations d'embauche dans l'intérim

Tableau 5-1

Type de contrat	Nombre de déclarations	Evolution annuelle en %
Intérim 2A	717	8,5
Intérim 2B	2 658	-10,5
Total	3 375	-7,1

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

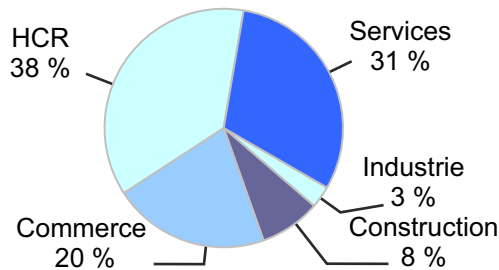
Déclarations d'embauche par secteur d'activité

Tableau 6

Secteur	Nombre de déclarations	Evolution trimestrielle en %	Nombre de déclarations 2A	2A Evolution trimestrielle en %	Nombre de déclarations 2B	2B Evolution trimestrielle en %
Industrie	521	9,2	244	2,5	277	15,9
Construction	1 542	2,2	749	-6,3	794	11,9
Commerce	3 762	-3,5	2 029	-11,4	1 733	7,9
Hôtel, Café et Restauration	7 290	7,0	4 378	6,8	2 912	7,3
Services	5 824	6,1	2 776	1,2	3 048	10,9
Total	18 940	4,1	10 176	0,0	8 764	9,3

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Déclarations d'embauche par secteur d'activité



Graphique 4

Déclarations d'embauche par taille d'entreprise (hors intérim)

Tableau 7

Taille d'entreprise	Poids des déclarations	Evolution trimestrielle en %	Part des CDI en %
1-9 salariés	63 %	9,9	17,6
10-49 salariés	26 %	-10,6	15,8
50 salariés ou plus	11 %	51,0	7,4
Total	100 %	4,1	16,0

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Les demandeurs de délais de paiement

Les secteurs de l'HCR et Industrie les plus impactés

La baisse des demandeurs de délais constatée ce premier trimestre 2018 par rapport au premier trimestre 2017, impacte uniquement les entreprises de plus de 9 salariés (-3,7 %).

Avec 405 demandeurs de délais, les TPE restent la catégorie d'entreprise principalement concernée (cf. tableau n°8).

La majorité des demandeurs de délais sont issus des secteurs de l'hébergement et la restauration et celui de l'industrie, secteurs également fortement impactés par les impayés.

Demandeurs de délais par taille d'entreprise

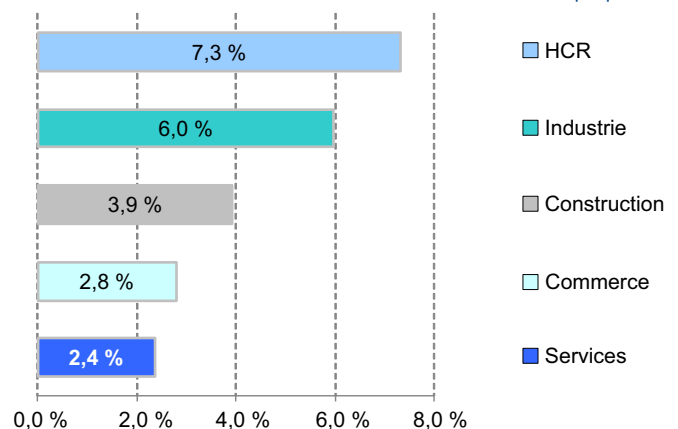
Tableau 8

Taille d'entreprise	Nombre de demandeurs	Evol annuelle en %
1-9 salariés	405	0,0
Plus de 9 salariés	52	-3,7
Total	457	-0,4

Source Acooss-Urssaf
Période : 1^{er} trimestre 2018

Part des demandeurs de délais de chaque secteur d'activité

Graphique 5



Les cotisations non recouvrées

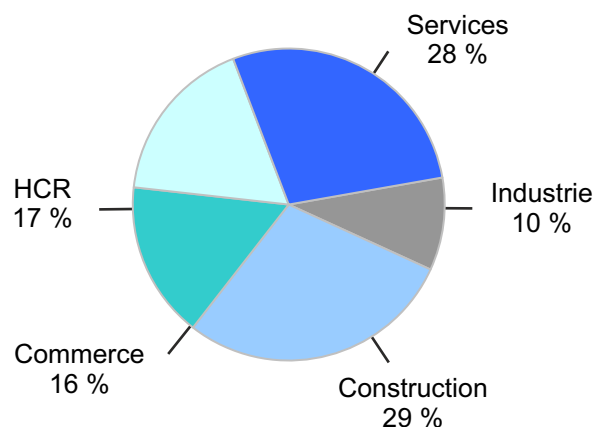
Le taux d'impayés continue de progresser

Sur le premier trimestre 2018, le taux d'impayés atteint 5,8 %, en augmentation de 0,8 point par rapport à la même période 2017.

Cette évolution impacte essentiellement les TPE qui passent à 10,7 % de taux d'impayés soit une augmentation de 1,7 point en annuel. Les entreprises de plus de 9 salariés voient au contraire leur situation s'améliorer avec une baisse de 0,5 point par rapport au premier trimestre 2017 (cf. tableau n°9).

Le secteur de la construction, qui était le plus impacté par les impayés sur toute l'année 2017, est relégué en deuxième position en ce début 2018 par le secteur de l'hébergement et restauration (HCR) avec un taux d'impayés de 12,2 %. La plus forte dégradation est pour le secteur de l'industrie avec une progression de ses impayés ce trimestre de 2,3 points par rapport au premier trimestre 2017.

Structure des impayés par secteur d'activité



Graphique 6

Source Acooss-Urssaf
Période : janvier 2017 à décembre 2017

Taux d'impayés par taille d'entreprise

Tableau 9

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
1-9 salariés	10,7	1,7
Plus de 9 salariés	2,5	-0,5
Total	5,8	0,8

Source Acooss-Urssaf
Période : janvier 2017 à décembre 2017

Taux d'impayés par secteur d'activité

Tableau 10

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
Hôtel, Café et Restauration	12,2	1,5
Construction	11,7	0,2
Industrie	6,5	2,3
Commerce	4,0	1,5
Services	3,6	0,0
Total	5,8	0,8

Source Acooss-Urssaf
Période : janvier 2017 à décembre 2017

Sources et méthodologie

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel ("secteur privé" selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus depuis mars 2015 des Déclarations sociales nominatives (DSN) se substituant progressivement aux BRC. Au premier trimestre 2016, les DSN ont permis de déclarer plus de 57 % des effectifs salariés du régime général. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau national par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013).

Les déclarations d'embauche sont issues des Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) remplies par les employeurs dans le cadre de l'embauche des salariés.

Les données de l'emploi et des embauches sont provisoires pour le trimestre étudié. Les indicateurs présentés sont corrigés des variations

saisonniers et des effets jours ouvrables (CVS - CJO) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Les demandeurs de délais de paiement sont les entreprises du secteur privé ayant sollicité l'Urssaf afin de bénéficier d'un échéancier de paiement de leurs cotisations.

Les cotisations non recouvrées sont les cotisations sociales attendues par l'Urssaf et qui n'ont pas encore été acquittées. Elles font l'objet de procédures de recouvrement en cours.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

ISSN 2273-7944

Directeur de la publication :
Manuel Falaschi

Rédacteur en chef :
Christelle Barailler

Rédacteurs : Nathalie Humbert,
Nathalie Romera, Laure Senia

Siège : Bd de l'Abbé Recco - BP 901
20701 Ajaccio Cedex 9
www.corse.urssaf.fr